

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

3- 2015 Modification n°11 du POS de Wolfisheim

Description de la demande

La commune de Wolfisheim a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification n°11 de son POS mis à l'enquête publique du 9 février au 13 mars 2015.

Cette modification vise à **faciliter la réhabilitation et la densification dans le noyau ancien de la commune.**

Elle porte sur 3 points :

- La dérogation à l'application du COS dans le centre ancien (UA) afin de permettre toute réhabilitation s'effectuant dans le volume existant
- La création d'un emplacement réservé C10 au bénéfice de la CUS afin de créer une placette publique et une poche de stationnement d'une quinzaine de places
- La prolongation de l'emplacement réservé B10 au bénéfice de la CUS afin de permettre le déplacement en modes actifs
- La mise à jour des emplacements réservés

Le Bureau syndical

*Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification n°11 du POS de Wolfisheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 FEV. 2015**

La publication le **20 FEV. 2015**

Strasbourg, le **20 FEV. 2015**



Le Président
Jacques BIGOT